Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260605-046_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

046/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absent : Éric LE SCANFF
Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Objet : Convention Commune / Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes sollicite chaque année les services de la mairie pour l'organisation et le déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et le Comité des fêtes régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de ces manifestations.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec le Comité des Fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau avec le Comité des Fêtes.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (FINISTÈRE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY